

M. Hubert-Valleraux, nommé secrétaire général, a adressé une première circulaire au cours de laquelle il dit : —

« C'est un devoir pour les catholiques, dans les circonstances actuelles, de prendre position dans les graves questions économiques qui sont les questions capitales de notre temps, et rien ne serait plus nuisible à la religion comme au pays que de les voir s'égarer dans une voie fautive. Notre Société, assurée par sa direction et par les enseignements de l'Église, aidée par l'expérience et les connaissances des juristes, des économistes, des patrons qui en font partie, se propose d'indiquer la route à suivre et les solutions qu'il convient d'adopter. »

La Société Catholique d'Économie Politique et Sociale regarde le socialisme d'État comme le péril contre lequel il faut, surtout en ce moment, tenir en garde les catholiques. Bien loin d'améliorer la condition des ouvriers, cette nouvelle erreur les condamnerait à une déplorable servitude ; elle deviendrait le plus grand obstacle à la réalisation pratique des recommandations de S.-S. Léon XIII, disant au pèlerinage ouvrier en octobre 1889 : —

« Le remède n'est ni dans les projets et les agissements pervers et subversifs des uns, ni dans les théories séduisantes, mais erronées des autres ; il est tout entier dans le fidèle accomplissement des devoirs qui incombent à toutes les classes de la société, dans le respect et la sauvegarde des fonctions et des attributions propres à chacune d'elles en particulier. »

Un discours de Mgr Freppel a fixé les principes qui serviront de base aux études de la *Société catholique d'Économie politique et sociale*, et déterminé les grandes lignes de son action : « Liberté individuelle, liberté d'association avec toutes ses conséquences légitimes, intervention de l'État limitée à la protection des droits et à la répression des abus. »

Pour développer ce programme, la Société fait appel au concours de toutes les personnes qui ont acquis une autorité légitime en ces matières, soit par des titres scientifiques, soit par des œuvres pratiques d'une valeur éprouvée de manière à envisager de concert et sous leurs aspects divers, les graves problèmes que l'on résume sous le nom de question sociale.

Le père Ludovic de Besse, que nous copions largement, dit encore : — Aux théologiens de fixer les directions et les

gérer leur action propre.

Mgr Freppel a été nommé le président à vie de la *Société catholique d'Économie politique et sociale*. Le premier article des statuts dit que cette société a pour but d'étudier les problèmes sociaux contemporains qui touchent à l'ordre économique, et spécialement les moyens d'améliorer la condition des classes ouvrières à la lumière des principes de la théologie, du droit et de la science économique.

L'Association appelle de tous ses vœux l'établissement de succursales de cette Société dans la province de Québec, et se déclare prête à encourager et à soutenir tout effort sérieux tendant vers cette fin. Elle invite donc chaleureusement les hommes d'action à se mettre à l'œuvre. S'ils ont besoin de la publicité, elle leur ouvre ses colonnes toutes grandes.

AUX LECTEURS

Le propriétaire du local de nos ateliers voulant le reprendre pour le convertir en logement de famille, nous avons loué le local occupé jusqu'à ces derniers temps par M. Adj. Ménard, imprimeur, et qui est situé, rue St-Joseph, vis-à-vis du bureau de poste de St-Roch. C'est un local spacieux qui nous permettra de donner à notre matériel d'imprimerie l'extension et l'accroissement désirables.

En conséquence un changement prochain de local, une installation toute nouvelle, et avec tout cela un voyage immédiat et de la plus haute importance pour les intérêts de notre entreprise, nous imposent la nécessité de suspendre la publication de notre journal pour deux ou trois semaines. Que nos lecteurs veuillent bien noter que cette suspension n'est que temporaire, imposée par les circonstances pour quelques semaines seulement, et qu'elle trouve son excuse dans le fait que, étant dans le moment le seul et l'unique rédacteur de l'Association, l'unique correcteur d'épreuves, il nous est impossible de faire un voyage de quelques jours sans différer jusqu'à notre retour

(suite)

Il y a un homme qui a été un simple et très humble ouvrier, qui de la pauvreté s'est élevé à l'aisance, qui de typographe est devenu patron, qui a conquis la fortune, qui a été jugé digne de siéger dans les assemblées, qui a eu la gloire de représenter puis d'affranchir son pays après l'avoir illustré par ses découvertes : Benjamin Franklin avait coutume de donner aux jeunes gens ce conseil :

« Si quelqu'un vous dit que vous pouvez arriver à la fortune autrement que par l'épargne, ne l'écoutez pas : c'est un empoisonneur. »

De son temps, l'œuvre était assurément malaisée. Chacun devait se constituer gardien de son propre trésor : nulle institution publique ne venait en aide à l'économie privée. Aujourd'hui, non seulement l'homme fait, mais l'enfant trouve une caisse d'épargne. Un humble instituteur de la Sarthe, à la mémoire duquel a été décerné l'an dernier un prix à l'Exposition universelle, a imaginé la caisse d'épargne scolaire : peu à peu, l'institution s'est répandue ; elle apprend à l'écolier comment avec des centimes accumulés en jouant peut se former le capital. Quand il deviendra un jeune homme, il saura prendre tout naturellement le chemin de la caisse d'épargne : il la trouvera non seulement dans la grande ville, mais au guichet du moindre bureau de poste. Il entrera dans une société de Secours mutuels. Que sa pensée se porte sur le déclin de la vie et il déposera à cette caisse de prévoyance qui se nomme la Caisse des retraites.

Comment ces épargnes sont-elles possibles ? Ah ! je le sais, Messieurs, les salaires sont bas, les besoins très élevés. Je n'ai pas voulu parler d'Amiens sans y connaître les conditions du travail. Je ne me suis pas contenté de visiter les grandes usines ; j'ai voulu entrer dans la demeure de l'ouvrier, le voir à son établi, compter ses longues heures de travail, calculer son gain très médiocre, le comparer à ses charges considérables et je suis demeuré, je vous l'avoue, effrayé des chiffres que j'ai recueillis. Oui, l'écart entre le salaire et les besoins est très faible, la somme à épargner très minime.

Ce serait à désespérer de l'épargne, si nous ne savions tous le rôle que jouent dans le monde les infiniment petits. Nul n'ignore que les polypes et les madrépores ont construit des continents ; les admirables découvertes qui ont rendu célèbre dans le monde entier le nom de M. Pasteur, nous montrent comment des êtres que notre œil ne peut distinguer font des merveilles. Sait-on que 10 centimes mis de côté par jour peuvent assurer à l'âge de 60 ans une rente viagère à fonds perdu de 525 francs ou une rente à capital réservé d'un franc par jour ? Phénomène merveilleux, résultant de l'épargne et du temps, sur lequel je voudrais retenir quelques moments votre attention !

Mais on m'arrête et on me dit : « Trêve de raisonnements ! Fouvrier d'Amiens ne peut joindre les deux bouts. Non seulement il ne peut épargner, mais à la fin de

j'y voyais calculés la production et la consommation de l'alcool en France. L'accroissement a été sensible : en 1830, il était consommé 1 litre 12 c. ; en 1885, 3 litres 85 c. ; en 1889, 4 litres par tête d'habitant. J'ai tenu à décomposer ces chiffres : dans les départements agricoles, j'avais trouvé 0 litre 62 c., généralement moins d'un litre. J'ai voulu relever la consommation d'un département industriel : Saône-et-Loire m'a donné 2 litres ; le Creusot, cette grande ville qui n'est qu'une usine, hauts fournaux, fonderie, ateliers, n'en consomme pas 3 litres (21. 98 c.). En remontant vers le Nord, Lille nous offre une consommation de 5 litres. Paris qui, dans nos statistiques, présente toujours les plus gros chiffres, nous donne 6 litres 50 c. Quelle n'a pas été ma surprise, en découvrant qu'à Amiens le chiffre moyen était de 9 litres 3 c. !

Je n'ai pas voulu me contenter des statistiques que j'avais sous la main à Paris. J'ai écrit à mes amis d'Amiens. Je les ai pressés de questions et j'ai reçu le rapport présenté à M. le maire d'Amiens par M. le docteur Richer, directeur du bureau d'hygiène, professeur à l'École de médecine, le 14 août 1889. L'auteur du rapport confirme tous les chiffres : il insiste sur la progression des alcools passés à l'octroi :

« En effet, dit-il, nous voyons que cette consommation a été :

« En 1886, de 8 litres 86 c. d'alcool pur, soit 26 litres d'eau-de-vie à 330 ;

« En 1887, de 9 litres d'alcool pur, soit 27 litres d'eau-de-vie à 330 ;

« En 1888, de 9 litres 03 c. d'alcool pur, soit 27 litres 10 c. d'eau-de-vie à 330 par an et par habitant. Si l'on retire la portion très nombreuse de la population qui ne consomme pas d'alcool et celle également très considérable qui en consomme très peu, on se demande avec inquiétude quelle quantité d'alcool absorbe le reste de la population. »

Les conséquences de cette progression, le docteur Richer les signale avec force : c'est l'alcoolisme, cette forme nouvelle et tellement fréquente de l'aliénation que dans les entrées d'aliénés dans les asiles, la statistique relève un quart d'alcoolisés.—c'est la dégénérescence de la race, se manifestant par la diminution de la natalité, par les exemptions du service militaire pour cause de faiblesse physique. J'ai comparé les chiffres de la consommation de l'alcool par département aux chiffres d'exemption. Le rapprochement a donné des résultats lumineux et terribles. La Seine-Inférieure qui vient en tête avec 13 litres par tête d'habitant, donne le chiffre maximum de conscrits réformés, soit 17 %. La Somme qui est le second département pour l'alcool, a le triste privilège d'être également le second pour les exemptions qui s'élèvent à 16 %. Démonstration irréfutable des causes du mal ! Devant ces tableaux chargés de chiffres d'où se dégagent à la fois tant de vérités, de si sévères enseignements, il me semblait voir s'échapper par la même brèche les forces et pour ainsi dire le cerveau de la France.

Revenons à notre sujet. L'alcool n'em-